



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli
Assemblée ordinaire - 1er juin 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 1er juin 2026 à 20h03, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli

Sont présents(es) : Patrick Bernier , maire
Sylvain Côté , conseiller no. 1
Guy St-Laurent , conseiller no. 2
Karine Chamberland ,
conseillère no. 3
Raymond Côté , conseiller no. 4
Jonathan Morin , conseiller no. 5

Sont absents(es) : Johanne Maurice , conseillère no. 6

Tous formant quorum sous la présidence du maire Patrick Bernier.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière

La personne qui préside la séance, soit le maire Patrick Bernier, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Patrick Bernier ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026
4. Autorisation des comptes
5. Première période de questions du public
6. Rapports des différents comités et dossiers
7. Autorisation au maire pour signature des brefs de saisie
8. Dépôt de la liste des membres du conseil municipal de Val-Joli élus à l'occasion du scrutin général du 2 novembre 2026 qui ont complété avec succès les formations obligatoires dans les délais prescrits
9. Contribution financière à la Société d'agriculture du Comté de Richmond

RÈGLEMENTS

10. Abrogation du règlement no. 6-95
11. Avis de motion du règlement 2026-04 sur la gestion contractuelle et dépôt du projet de règlement 2026-04 sur la gestion contractuelle
12. Avis de motion du projet de règlement 2026-05 encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la municipalité de Val-Joli et dépôt du projet de règlement 2026-05
13. Avis de motion du projet de règlement 2026-06 modifiant le règlement de permis et certificat et dépôt du projet de règlement 2026-06 modifiant le règlement de permis et certificat

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

HYGIÈNE DU MILIEU

14. Résolution d'appui relativement à la disposition de matelas - Demande d'instauration d'un écofrais

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

LOISIRS ET CULTURE

15. Deuxième période de questions du public
16. Correspondance
17. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Patrick Bernier constate le quorum à 20 h 03 et déclare la séance ouverte.

2026-06-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

ADMINISTRATION

2026-06-02 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2026

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026, ils renoncent à la lecture.

Il est proposé par Karine Chamberland
Appuyé par Guy St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 .

2026-06-03 4. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par Raymond Côté
appuyé par Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI					01-juin-26
Liste des paiements émis (du 2026-05-05 au 2026-06-02)					
Poste Banque:		54-100-00-001			
N° déboursé	N° chèque	Date	N° four.	Nom	Montant
202600279 (I)		2026-05-06	1657	Zeffy	258,69 \$
202600316 (I)		2026-05-07	334	BUREAU EN GROS	214,13 \$
202600356 (I)		2026-05-21	1376	Johnny Resto	82,33 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-100-00-001					555,15 \$

Poste Banque:		54-110-00-000				
N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Montant	
202600286 (I)	8468	2026-05-20	143	BELL CANADA	121,90 \$	
202600288 (I)		2026-05-20	1168	COGECO Connexion Inc.	86,18 \$	
202600291 (I)		2026-05-20	638	Fonds d'information sur le territoire	18,00 \$	
202600293 (I)		2026-05-20	28	hydro	25,71 \$	
202600294 (I)		2026-05-20	28	hydro	327,21 \$	
202600307 (I)		2026-05-21	1360	ADN COMMUNICATION	56,06 \$	
202600308 (I)		2026-05-21	1664	CATHERINE FORGET	546,13 \$	
202600309 (I)		2026-05-21	789	ÉNERGIE SONIC INC.	2 609,33 \$	
202600310 (I)		2026-05-21	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$	
202600311 (I)		2026-05-21	1633	SELTO DISTRIBUTION INC.	3 329,17 \$	
202600312 (I)	8469	2026-05-21	1496	TELUS Health (Canada) Ltd.	986,89 \$	
202600313 (I)		2026-05-21	1000	VALORIS	2 540,20 \$	
202600318 (I)		2026-05-27	4	BELL MOBILITÉ	88,59 \$	
202600319 (I)		2026-05-27	28	hydro	607,05 \$	
202600322 (I)		2026-05-27	28	hydro	43,28 \$	
202600323 (I)		2026-05-27	28	hydro	2 256,04 \$	
202600324 (I)		2026-05-27	28	hydro	615,79 \$	
202600325 (I)		2026-05-27	28	hydro	171,64 \$	
202600326 (I)		2026-05-27	1441	Photo SM inc.	980,74 \$	
202600327 (A)		2026-05-27	1400	Uline canada coorporation	1 212,69 \$	
202600328 (I)	8470	2026-05-27	1507	Radar-Alarme	413,29 \$	
202600329 (A)		2026-05-27	929	ATELIER LAVOIE	412,67 \$	
202600330 (A)		2026-05-27	1109	Buropro Citation inc.	28,91 \$	
202600331 (A)		2026-05-27	1289	CAIN LAMARRE SENCRL	10 439,89 \$	
202600332 (I)		2026-05-27	983	CENTRE MECANIQUE WINDSOR	153,70 \$	
202600333 (A)		2026-05-27	774	ENTREPRISE B. CHEVALIER INC.	727,38 \$	
202600334 (A)		2026-05-27	880	EXCAVATION B. CROTEAU	655,36 \$	
202600335 (A)		2026-05-27	887	EXCAVATION MICHEL MARCOTTE	1 627,44 \$	
202600336 (A)		2026-05-27	94	GABRIEL COUTURE ET FILS LTEE	7 437,94 \$	
202600337 (A)		2026-05-27	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	413,03 \$	
202600338 (A)	1234	2026-05-27	1399	Linde Canada inc.	98,94 \$	
202600339 (A)		2026-05-27	35	LOCATION WINDSOR INC.	312,69 \$	
202600340 (A)		2026-05-27	41	MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	50,00 \$	
202600342 (A)		2026-05-27	1663	ENTREPRISES J. PROVOST INC.	3 114,83 \$	
202600343 (A)		2026-05-27	923	Mun. St-François-X-de-Brompton	2 474,75 \$	
202600344 (A)		2026-05-27	885	PITNEY BOWES LEASING	154,70 \$	
202600345 (A)		2026-05-27	1118	PNEUS METRO INC.	282,82 \$	
202600346 (A)		2026-05-27	883	POMPEX INC	1 726,48 \$	
202600347 (A)		2026-05-27	1178	Réfrigération LAPERLE	1 199,77 \$	
202600348 (A)		2026-05-27	1234	PEINTURE VÉHICULES LOURDS INC.	15 866,55 \$	
202600349 (A)	1070	2026-05-27	1491	Régie inter. sanitaire des Hameaux	4 860,00 \$	
202600350 (A)		2026-05-27	1070	SANIKURE	1 467,08 \$	
202600351 (A)		2026-05-27	1496	TELUS Health (Canada) Ltd.	33,98 \$	
202600352 (A)		2026-05-27	1000	VALORIS	2 540,20 \$	
202600353 (A)		2026-05-27	14	VIVACO groupe coopératif	1 337,77 \$	
202600355 (I)		2026-05-27	74	MINISTRE DES FINANCES	98 491,00 \$	
202600357 (A)		2026-06-01	1514	France Morin	200,00 \$	
Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000					173 281,51 \$	
Total des paiements					173 836,66 \$	
Total des paies émises		(du 2026-05-05 au 2026-06-02)				

5. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Pas de présences.

6. **RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS**

- mairie:** le maire Patrick Bernier mentionne qu'il a participé à 2 comités à la MRC dont il est membre soit le comité aménagement où l'équipe MRC a présenté la progression des travaux. La MRC a reçu les commentaires des municipalités et aura des rencontres avec les différents ministères pour
- a) présenter la réalité du territoire en lien avec les demandes relatives aux orientations gouvernementales (OGAT). Il a également participé au comité consultatif agricole pour discuter des sujets en lien avec le schéma, les distances séparatrices pour les projets éoliens, les assouplissements à la loi pour le milieu agricole entre autres.
 - b) **Travaux publics et hygiène du milieu:** le conseiller Sylvain Côté présente les suivis des travaux au parc du rang 10 pour le chalet de la patinoire.
 - c) **Régie incendie:** le conseiller Jonathan Morin mentionne qu'il y aura une rencontre à la régie la semaine prochaine. Pour l'appel d'offres du camion, celui-ci a été prolongé, les prix ne sont pas encore connus.
 - d) **Loisirs, culture, familles et aînés:** le conseiller Jonathan Morin présente la situation pour la balle-molle pour les enfants. Cette année, il y a eu plus d'inscriptions qu'à l'habitude, ce qui a amené à faire 2 équipes pour les groupes 2 et 3. cette situation a amené des demandes de changement de groupe, ce qui après quelques changements autorisés amène des problèmes. Les équipes sont maintenant connues et finales. Il rappelle que la ligue est amicale et non compétitive et que le but est de faire jouer les enfants et s'amuser. Les confrontations ne seront pas acceptées.
 - f) **Trans-Appel:** le maire a participé à l'AGA de Trans-Appel
 - g) **Urbanisme:** rien de spécial

2026-06-04 7. **AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNATURE DES BREFS DE SAISIE**

CONSIDÉRANT l'article 1013 du Code municipal, la greffière trésorière peut prélever avec les frais de justice au moyen de la saisie et de la vente de tous les biens meubles et effets de telle personne, trouvés sur le territoire de la municipalité si, après les 30 jours qui suivent la demande faite en vertu de l'article 1012 ou à l'expiration de tout autre délai applicable conformément à la section IV du chapitre XVIII de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) portant sur le paiement et le remboursement des taxes, selon le cas, les sommes dues par les personnes inscrites au rôle de perception n'ont pas été payées;

CONSIDÉRANT l'article 1014 du Code municipal, un avis d'exécution doit être signé par le maire et adressé à un huissier pour le recouvrement des taxes municipales dues;

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Guy St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire à signer les brefs de saisir pour les contribuables sélectionnés de la liste des taxes municipales dues;

D'autoriser le déboursé des frais encourus pour enclencher cette procédure ainsi que la refacturation des frais à chacun des contribuables pour lesquels des brefs de saisie seront émis.

Dépôt 8. **DÉPÔT DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-JOLI ÉLUS À L'OCCASION DU SCRUTIN GÉNÉRAL DU 2 NOVEMBRE 2026 QUI ONT COMPLÉTÉ AVEC SUCCÈS LES FORMATIONS OBLIGATOIRES DANS LES DÉLAIS PRESCRITS**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des membres du conseil municipal de Val-Joli élus à l'occasion du scrutin général du 2 novembre 2026 qui ont complété avec succès les formations obligatoires dans les délais prescrits, soit la formation sur le comportement éthique, tel qu'exigé en vertu de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM) et la formation

Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle de l'élu, tel qu'exigé en vertu du Règlement sur la formation des élus municipaux.

2026-06-05 9. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE RICHMOND

Considérant que la Société d'agriculture du Comté de Richmond sollicite un appui financier pour réaliser un projet visant à améliorer la circulation et la gestion des accès afin d'assurer la sécurité des visiteurs lors de l'Exposition de Richmond;

Considérant que la municipalité de Val-Joli souhaite appuyer la Société d'agriculture du Comté de Richmond et l'événement Exposition de Richmond;

Il est proposé par Karine Chamberland
Appuyé par Guy St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE contribuer pour un montant de 500\$ à la Société d'agriculture du Comté de Richmond.

RÈGLEMENTS

2026-06-06 10. ABROGATION DU RÈGLEMENT NO. 6-95

Considérant que le 2 octobre 1995, la Municipalité a adopté le Règlement no 6-95 afin de décréter l'ouverture des rues Bellevue et St-Amant;

Considérant que le conseil considère opportun d'abroger le Règlement no 6-95;

Considérant que, conformément à l'article 248 de la *Loi sur les compétences municipales*, les règlements, procès-verbaux et actes d'accord qui concernent les chemins, adoptés conformément à une disposition remplacée ou abrogée par la *Loi sur les compétences municipales* peuvent être abrogés par une résolution;

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D' le Règlement no 6-95 décrétant l'ouverture des rues Bellevue et St-Amant.

Avis de motion 11. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2026-04 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-04 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le conseiller Jonathan Morin par la présente:

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-04 sur la gestion contractuelle qui vise à prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte suite à l'entrée en vigueur de la Lois sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) le 1er avril 2026;
- Dépose le projet de règlement intitulé règlement numéro 2026-04 sur la gestion contractuelle. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion 12. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-05 ENCADRANT L'EXERCICE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION PAR LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-05

Le conseiller Raymond Côté par la présente:

- donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption de règlement numéro 2026-05 encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la municipalité de Val-Joli
- dépose le projet de règlement numéro 2026-05. Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

Avis de motion 13. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT

Le conseiller Sylvain Côté par la présente:

- donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption de règlement numéro 2026-06 modifiant le règlement de permis et certificat 2004-9 dans le but de:
 - assujettir l'émission d'un permis de construction d'une installation septique à l'exigence de fournir un certificat de conformité préparé par un professionnel;
 - assujettir l'émission d'un certificat d'autorisation à l'exigence que lors de la mise en place d'une nouvelle installation septique, un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou un technologue membre de la Corporation des technologues du Québec doit faire les inspections nécessaires à la production d'une attestation de conformité des travaux.
- dépose le projet de règlement numéro 2026-06. Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

HYGIÈNE DU MILIEU

2026-06-07 14. RÉSOLUTION D'APPUI RELATIVEMENT À LA DISPOSITION DE MATELAS - DEMANDE D'INSTAURATION D'UN ÉCOFRAIS

Considérant que l'instauration des écofrais au Québec a été mise en place pour financer en partie les activités de récupération et de valorisation de certains produits visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises du Québec (RLRQ, chapitre Q-2, r.40.1);

Considérant que les écofrais sont essentiels pour la gestion des produits en fin de vie, contribuant ainsi à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction des déchets;

Considérant que les écofrais ne sont pas une taxe, mais bien des frais de gestion qui sont intégrés dans le prix de détail desdits produits;

Considérant que des écofrais sont perçus sur plusieurs produits tels que les batteries, la peinture, les huiles, les pneus, les appareils de climatisation, les gros électroménagers, les appareils électroniques, etc.;

Considérant que le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises du Québec (RRVPE) impose aux producteurs québécois une responsabilité élargie sur le cycle de vie de leurs produits, encourage la valorisation des matières résiduelles et offre des mécanismes flexibles pour atteindre les objectifs environnementaux tout en tenant compte des contraintes économiques;

Considérant que le RRVPE a été modifié à plusieurs reprises pour améliorer la cohérence et la performance des programmes de récupération et de valorisation;

Considérant que les matelas et sommiers sont de gros encombrants considérés indépendamment des meubles et classés en priorité 2 de la responsabilité élargie de producteurs (REP), toujours non associés à des écofrais;

Considérant que beaucoup de matelas risquent d'être acheminés aux écocentres, surtout pendant la période des déménagements;

Considérant que la récupération de matelas implique leur entreposage à l'abri des intempéries ainsi que le transport de ceux-ci vers un recycleur, donc des coûts;

Considérant que' il existe peu de recycleurs de matelas et aucun en Estrie;

Il est proposé par Sylvain Côté

Appuyé par Jonathan Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs d'instaurer un nouvel écofrais pour les matelas et sommiers dans le cadre du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises du Québec (RRVPE) afin de soutenir la gestion de ces produits lors de leur fin de vie et d'ainsi contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction des déchets;

DE transmettre une copie de la présente résolution à Madame Pascale Déry, Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à monsieur André Bachand, député de Richmond, à la FQM, à l'UMQ, à la MRC du Val-Saint-François et aux municipalités de la MRC.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

LOISIRS ET CULTURE

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

pas de questions

16. CORRESPONDANCE

FQM Assurance: ristourne

MAMH: point de TVQ

2026-06-08 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jonathan Morinque la présente séance soit levée à 21 h 03. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Patrick Bernier,

Marie-Céline Corbeil

Maire

Directrice générale, greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉOLUTIONS

Je soussigné, Patrick Bernier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Signé à Val-Joli en date du _____

Patrick Bernier, maire